

Coûts de la santé et hausse des primes dans le canton de Vaud

L'augmentation et le vieillissement de la population : principales raisons de la hausse des coûts des cabinets médicaux vaudois

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a présenté ce jeudi l'évolution des coûts de la santé dans le canton et la hausse des primes d'assurance-maladie prévue pour 2018. Concernant le secteur ambulatoire, la Société vaudoise de médecine (SVM) estime que ce sont d'abord l'augmentation et le vieillissement de la population qui ont influencé l'augmentation des coûts. Un groupe de médecins experts va néanmoins être chargé d'effectuer une analyse fine des prestations.

Les chiffres publiés ce jeudi montrent une augmentation sensible des coûts de la médecine ambulatoire au sein des hôpitaux, et dans une moindre mesure en cabinet médical. Sur la base des données produites par les assureurs et reprises par le DSAS, la SVM considère toutefois qu'on ne peut pas en déduire que le montant de la facturation des médecins libres praticiens aurait augmenté de manière injustifiée. Cette dernière ne représente d'ailleurs qu'environ 20% des coûts totaux à charge de l'assurance-maladie.

Pour la SVM, les mesures évoquées ce jour par le DSAS paraissent unilatérales et de nature à stigmatiser la profession médicale, avec des effets pervers potentiellement sous-estimés.

« Si les factures émises par les médecins en cabinet sont plus nombreuses, voire plus élevées, c'est d'abord parce que la population vaudoise croît et vieillit et que les besoins globaux en prestations médicales augmentent, analyse le Dr Philippe Eggimann, président de la SVM. L'installation, même soudaine, de médecins venus de l'étranger en 2012 et 2013 ne nous paraît pas constituer une cause profonde de hausse des coûts. Dans tous les cas, bien d'autres facteurs sont à considérer. » Parmi ceux-ci, le progrès médical induit par exemple un transfert logique et connu de certains traitements vers l'ambulatoire. Suite à l'introduction du système de forfaits par cas en 2012, un report structurel des coûts du secteur hospitalier vers l'ambulatoire ne peut pas non plus être exclu.

De fait, la SVM considère que les médecins pratiquant en cabinet privé sont déjà des prestataires très contrôlés du point de vue de l'économicité, bien davantage que dans le secteur hospitalier ambulatoire. Selon le principe de la neutralité des coûts, les médecins vaudois installés sont d'ailleurs les seuls à avoir subi ces dernières années des baisses de leur revenu, notamment lors du passage de la valeur du point TarMed de 99 à 96 centimes. La SVM relève enfin que le système de financement semble produire lui-même de manière mécanique une hausse des primes, non corrélée à l'évolution des prestations.

Pour y voir clair dans ces nouvelles données produites, et les comparer avec celles en sa possession via son Centre de Confiance, le Comité de la SVM a pris la décision de nommer un groupe de médecins experts qui sera chargé d'analyser en profondeur les prestations facturées dans les cabinets vaudois en 2016. « Nous sommes évidemment concernés par la question des coûts et avons à cœur de démontrer que l'activité en hausse des médecins installés est d'abord une réponse normale à la demande. Mais si des potentiels d'économie peuvent être identifiés sans restriction de l'accès aux soins et de leur qualité, il va de notre responsabilité d'en faire part et d'en tirer les conséquences. »

Dr Philippe Eggimann, président
M. Pierre-André Repond, secrétaire général